



« LE DROIT DES ENFANTS AUX LOISIRS, AU SPORT ET A LA CULTURE »

LIEN

CLAIRE HÉDON, DÉFENSEUR DES DROITS
ERIC DELEMAR, DÉFENSEUR DES ENFANTS
15 NOVEMBRE 2023



Le rapport « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », de la défenseure des droits (publié le 15/11/2023) rappelle l'importance, pour le développement de chaque enfant, d'accéder aux jeux, activités récréatives et au repos.

Les recommandations visent à renforcer l'effectivité des droits de tous les enfants, sans aucune discrimination (sexe, genre, état de santé, origine, nationalité...), dans le respect de leur intégrité physique et psychologique.

Recommandation



n°2

“Garantir l'effectivité des heures d'enseignement obligatoire de la pratique sportive à l'école primaire et **accroître le nombre d'heures dispensées au collège et au lycée** ; renforcer la formation pratique des enseignants d'EPS et expérimenter, dans les écoles, la présence d'un référent EPS en soutien des professeurs des écoles ou encourager le recours à des intervenants extérieurs dans le projet d'école.”

“Mettre en place une politique prioritaire pour les enfants et les jeunes en institutionnalisant le départ d'une classe d'âge au moins une fois en **classe de découverte** à l'école élémentaire (classe de mer, de neige, etc.) et une fois en **voyage scolaire** sur l'ensemble de la période du collège.”

Recommandation

n°5



n°6

Recommandation

“Renforcer l'information et l'accompagnement des enfants des familles les plus vulnérables, notamment des jeunes non-scolarisés ainsi que ceux en situation de précarité, pour la mobilisation du pass Culture et du pass'Sport, en prévoyant notamment des procédures d'information et d'accès hors voie dématérialisée ; **augmenter le montant forfaitaire alloué par le pass'Sport pour les familles aux revenus les plus modestes, tout en encourageant le financement des licences sportives par les collectivités territoriales et l'organisation de sorties culturelles et sportives gratuites.**”

“Mettre en place un **plan de rénovation des équipements sportifs** et renforcer l'accompagnement financier et technique des collectivités territoriales pour favoriser la **création de nouveaux équipements sportifs structurants adaptés aux enfants.**”

Recommandation

n°7





Recommandation



n°25

Renforcer les campagnes de sensibilisation à la **lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations** à destination de l'ensemble des adultes intervenant auprès des enfants (...); mettre un terme aux différences de traitement fondées sur le sexe dans la prise en charge des jeunes pratiquant des activités artistiques et sportives à haut niveau.

Recommandation

“Favoriser le développement de lieux à destination d'un public mixte en **systematisant l'analyse genrée des dépenses publiques consacrées aux équipements sportifs, culturels et de loisirs.**”

n°26



Recommandation



n°27

“Encourager l'ensemble des collectivités territoriales à conduire, en lien avec les élèves, un travail de réaménagement des cours de récréations et des établissements scolaires pour permettre, en leur sein, une mobilité et des usages mixtes ainsi que pour garantir la présence d'**espaces et d'équipements adaptés à des pratiques physiques et sportives variées**; **adapter l'espace public à l'exercice d'activités physiques et sportives** en développant un urbanisme propice aux déplacements actifs et faciliter l'accès à pied et à vélo des enfants à l'école en développant des zones piétonnes sécurisées à proximité des établissements scolaires.”

“Garantir l'accès de tous les enfants, dans des conditions d'égalité, aux loisirs, au sport et à la culture, c'est leur permettre de se construire et de leur offrir un rapport au monde et aux autres ouvert et confiant.”

“Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU rappelle : « alors que le jeu est souvent considéré comme une activité non essentielle, le Comité réaffirme qu'il constitue un aspect fondamental et vital des plaisirs de l'enfance, ainsi qu'une composante essentielle du développement physique, social, cognitif, émotionnel et spirituel »”

“Chaque année, 40% de français ne partent pas en vacances dont 3 millions d'enfants”. (Secours populaire français)